

Médaille des 40 ans

Après de bons et loyaux services

Lors du comité technique du 7 novembre 2022, la **CFTC** avait alerté notre élu en charge des personnels au sujet de la médaille du travail, et avait sollicité l'instauration à la Ville de Paris de la Grande médaille d'or pour 40 ans de service ; la grande majorité des organisations syndicales avait « voté **POUR** » [notre amendement](#).

La **CFTC** avait été ambitieuse dans sa demande en souhaitant une prime de 200 € qui constituerait un petit coup de pouce pour les agents.

» [Notre tract de novembre 2022](#)

Lors de la séance de remise des médailles 2023 à l'Hôtel de Ville, notre élu a été interpellé à nouveau sur ce sujet par un médaillé. Au-delà d'une réponse en forme de boutade, la **CFTC** tient à redire qu'elle ne se contentera pas d'une médaille en chocolat.

Aussi, la **CFTC** exhorte-t-elle l'Exécutif à encourager davantage les agents, à conforter la valeur travail et à récompenser les personnels sur la durée, notamment en reconnaissant les efforts de celles et ceux qui ont donné toute leur carrière à la Ville.

C'est pourquoi, la **CFTC** en accord avec les autres organisations syndicales soutenant cet objectif, réitère sa demande en application du décret 84-591 du 4 juillet 1984 (modifié par le décret 2000-1015 du 17 octobre 2000) relatif à la médaille d'honneur du travail, **pour la remise aux personnels de la Ville de Paris de la grande médaille d'or après 40 ans de service, et l'octroi de 200 euros.**

La **CFTC** demande aussi de la cohérence dans l'attribution des médailles en permettant pour les agents en congé maladie ordinaire, en longue maladie ou à la retraite de **pouvoir soit reporter les jours de congés attribués** lorsqu'ils ne peuvent pas les prendre sur l'année de la remise de la médaille **ou** à défaut de pouvoir **les monétiser** pour ne pas perdre le bénéfice de ces jours.

La **CFTC** demande l'inscription de ces requêtes à l'agenda social et leur présentation auprès du Conseil de Paris pour un vote qui permettrait de répondre aux attentes légitimes des agents.

La CFTC à vos côtés

Pour vous défendre et vous informer